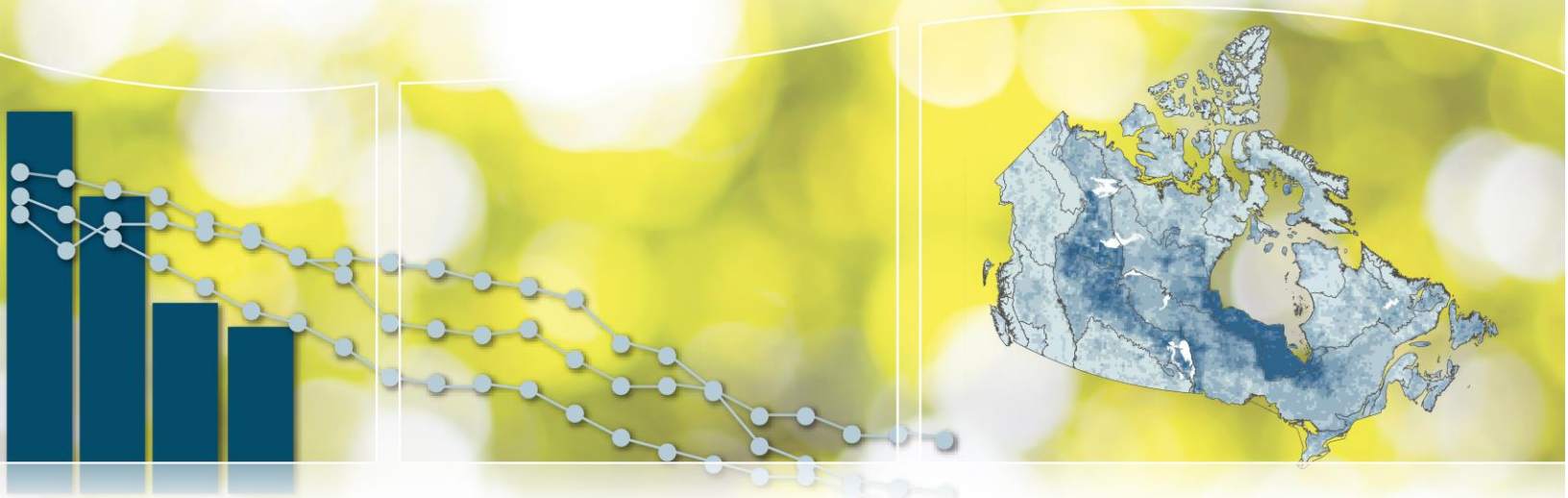




Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Aires conservées au Canada



Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2019)
Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Aires conservées au Canada. Consulté le
jour mois année.

Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html.

N° de cat. : En4-144/11-2019F-PDF
ISBN : 978-0-660-30802-9

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Thinkstockphotos.ca; © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019

Also available in English

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Aires conservées au Canada

Mai 2019

Table des matières

Aires conservées au Canada.....	5
Aires conservées à l'échelle nationale	5
Aperçu des résultats.....	5
Aires terrestres conservées, par province et territoire	7
Aperçu des résultats.....	7
Aires terrestres conservées, par autorité compétente	8
Aires marines conservées, par autorité compétente	9
Aperçu des résultats.....	9
Aires conservées, par région écologique	10
Aperçu des résultats.....	10
À propos des indicateurs	12
Ce que mesurent les indicateurs.....	12
Pourquoi ces indicateurs sont importants	12
Indicateurs connexes	13
Sources des données et méthodes	14
Sources des données.....	14
Méthodes	15
Changements récents	17
Mises en garde et limites.....	17
Ressources.....	18
Références	18

Renseignements connexes	18
Annexe	19
Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures.....	19
Liste des figures	
Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2018.....	5
Figure 2. Aires conservées, Canada, 2018	6
Figure 3. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2018	7
Figure 4. Aires terrestres conservées, par autorité compétente, Canada, 2018	8
Figure 5. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2018.....	9
Figure 6. Proportion des écozones conservées, Canada, 2018	11
Liste des tableaux	
Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2018	19
Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2018.....	20
Tableau A.3. Données pour la Figure 4. Aires terrestres conservées, par autorité compétente, Canada, 2018	21
Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2018.....	22
Tableau A.5. Données pour la Figure 6. Proportion des écozones conservées, Canada, 2018	22

Aires conservées au Canada

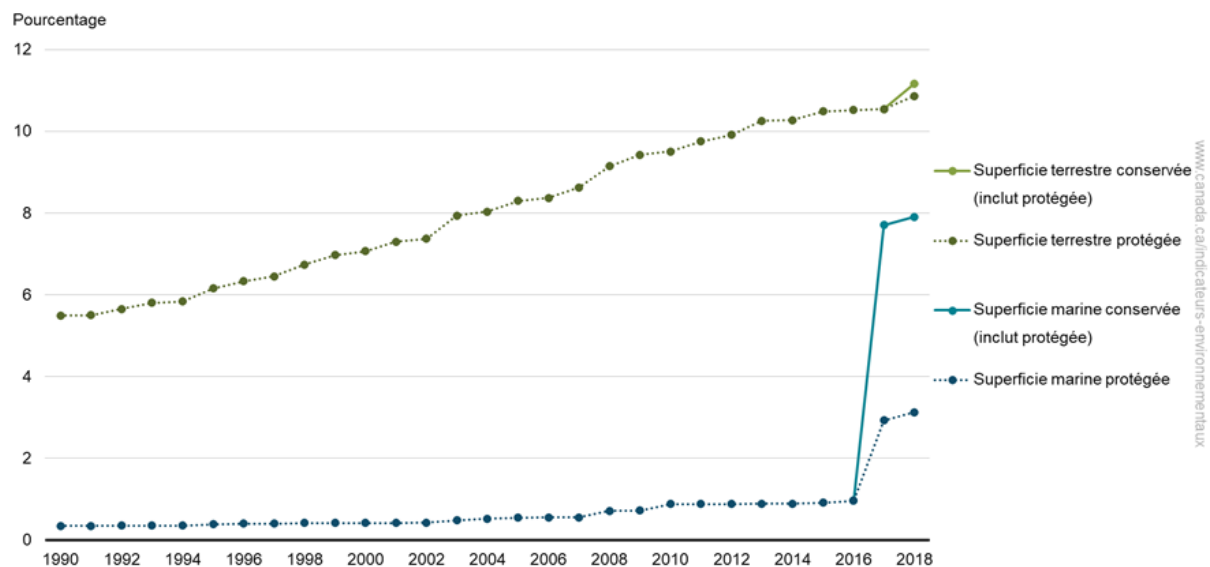
Une gestion adéquate des aires conservées aide à préserver les espèces et leur habitat pour les générations présentes et futures en réduisant les pressions directement issues du développement humain. Ces indicateurs font état des proportions du territoire canadien conservé au moyen d'aires protégées et d'autres mesures de conservation.

Aires conservées à l'échelle nationale

Aperçu des résultats

- À la fin de 2018 :
 - 11,2 % du territoire terrestre (terres et eaux douces) du Canada était conservé, dont 10,9 % dans des zones protégées;
 - 7,9 % du territoire marin était conservé, incluant 3,1 % dans des aires protégées.
- La superficie terrestre conservée a augmenté de 66 % au cours des 20 dernières années et de 6 % au cours des 5 dernières années.
- La superficie marine conservée a augmenté de plus de 16 fois depuis 20 ans et de plus de 5 fois depuis 5 ans.

Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2018



[Données pour la Figure 1](#)

Remarque : Les aires terrestres comprennent les terres et les eaux douces. Les aires protégées comprennent uniquement les aires reconnues en vertu de la définition internationale. Les aires conservées comprennent les aires protégées ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures. Pour plus d'information, reportez-vous aux [Sources des données et méthodes](#). Les aires terrestres conservées à l'aide d'autres mesures ont été reconnues pour la première fois en 2018. Les aires marines conservées à l'aide d'autres mesures ont été reconnues pour la première fois en 2017. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

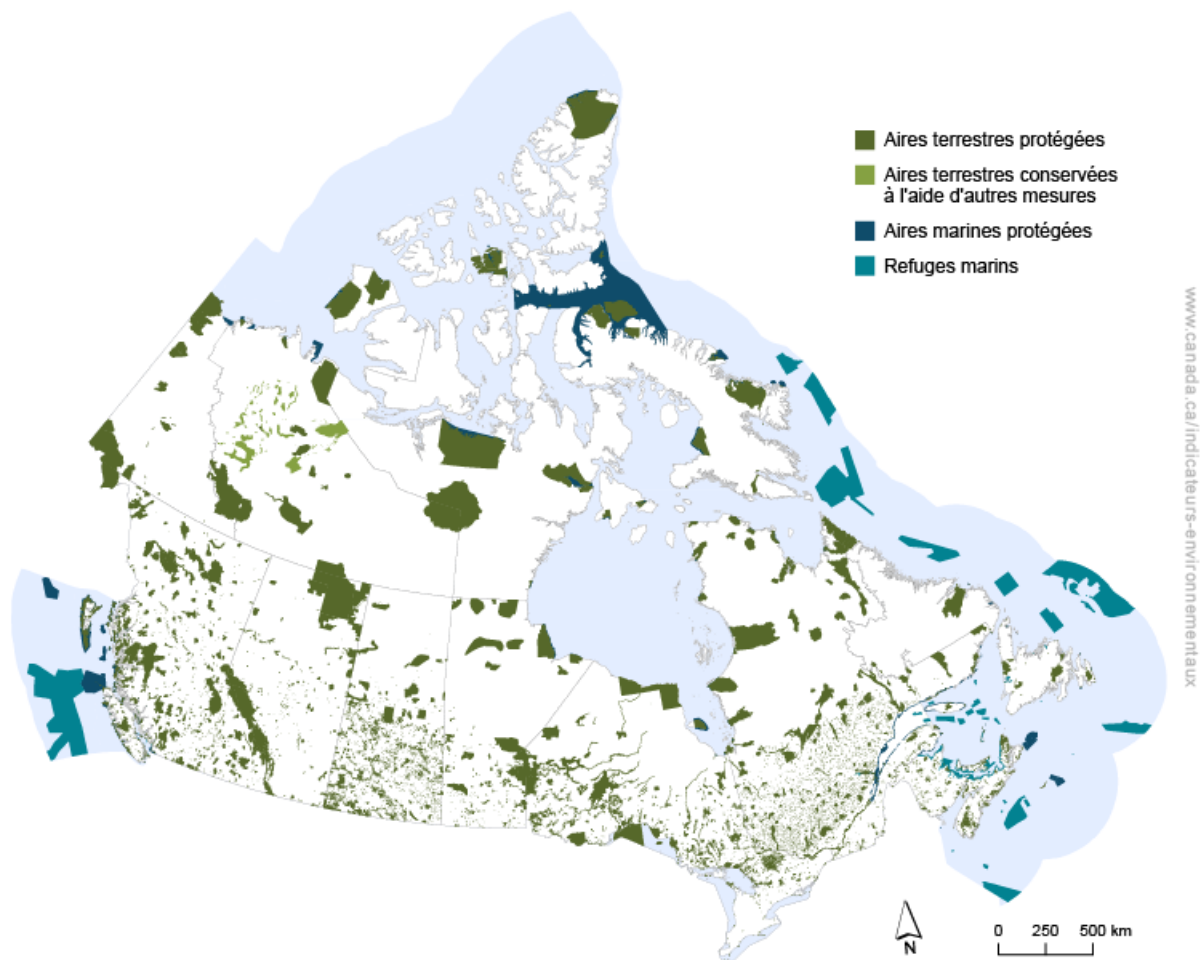
Les aires de conservation comprennent les [aires protégées](#) (en anglais seulement), ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures (les aires ne rencontrant pas la définition officielle d'aire protégée mais étant gérées de façon à préserver la biodiversité). Les aires protégées ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures contribuent au réseau de conservation du Canada. Les

aires conservées sont des terres et des eaux dont l'utilisation est restreinte. Dans certains cas, plusieurs activités commerciales et l'exploitation de ressources biologiques sont permises tant que la biodiversité est préservée.

Les aires conservées à l'aide d'autres mesures comprennent les [refuges marins](#). Ces mesures sont des fermetures de zones de pêche à long terme considérées comme « d'autres mesures de conservation efficaces par zone » conformément aux termes de l'[objectif 11 d'Aichi](#).

La répartition et la taille des aires conservées sont variables. Les aires terrestres conservées qui sont très vastes ont tendance à être situées dans le nord du Canada, où l'utilisation des terres pour l'agriculture est moindre, tout comme la densité de population et le réseau routier. Les aires marines conservées les plus étendues se trouvent généralement dans les zones extracôtières, où les activités humaines sont moins intenses. Dans les paysages terrestres et marins ayant des utilisations concurrentes, les aires conservées sont généralement plus petites, mais plus nombreuses.

Figure 2. Aires conservées, Canada, 2018



Explorer les données avec la [carte interactive](#)

Remarque : Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

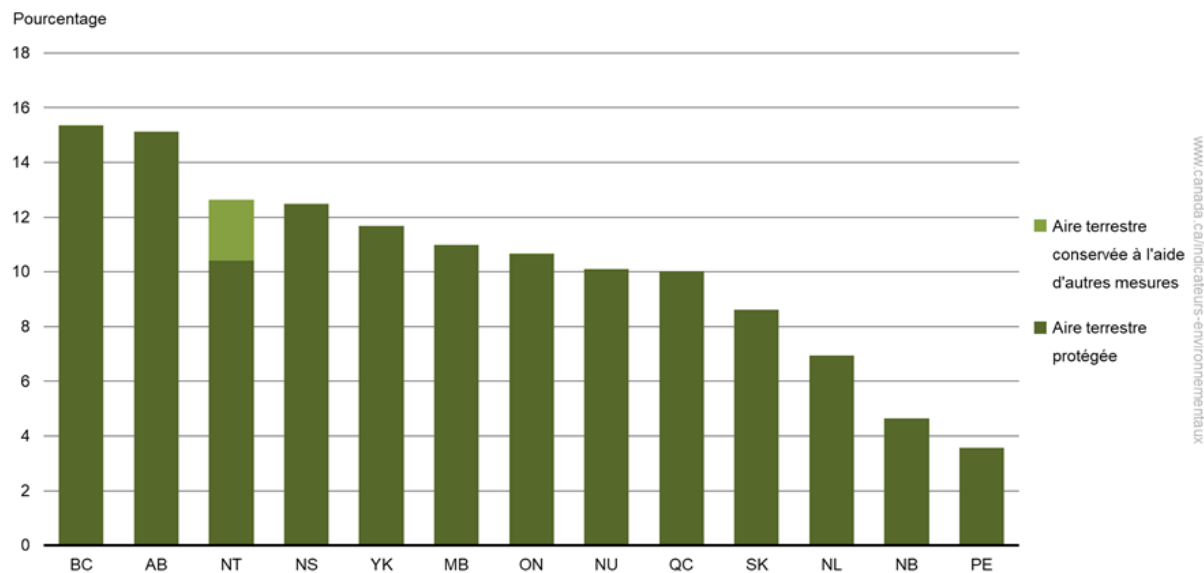
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Aires terrestres conservées, par province et territoire

Aperçu des résultats

- La proportion de la superficie terrestre (terres et eaux douces) conservée varie selon la province et le territoire. Elle s'étend de 3,6 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 15,3 % en Colombie-Britannique.
- En 2018, les aires terrestres suivantes ont été prises en compte :
 - l'aire protégée autochtone Edézhzié, qui a ajouté 14 000 km² d'aire protégée dans les Territoires du Nord-Ouest;
 - le parc provincial Birch River, le parc provincial Kazan et le parc provincial Richardson, qui ont ajouté 11 000 km² d'aires protégées en Alberta;
 - la reconnaissance de 30 000 km² d'aires de conservation dans le plan d'aménagement du territoire du Sahtu, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Figure 3. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2018



[Données pour la Figure 3](#)

Remarque : Les aires terrestres comprennent les terres et les eaux douces. Les aires conservées comprennent les aires protégées ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

À la fin de 2018, 15,3 % de la superficie terrestre de la Colombie-Britannique était conservée. En Alberta, 15,1 % du territoire fait l'objet de mesures de conservation. À Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard, moins de 7 % du territoire est visé par des mesures de conservation. Les autres provinces et territoires ont entre 8 % et 13 % de leur territoire terrestre qui est conservé.

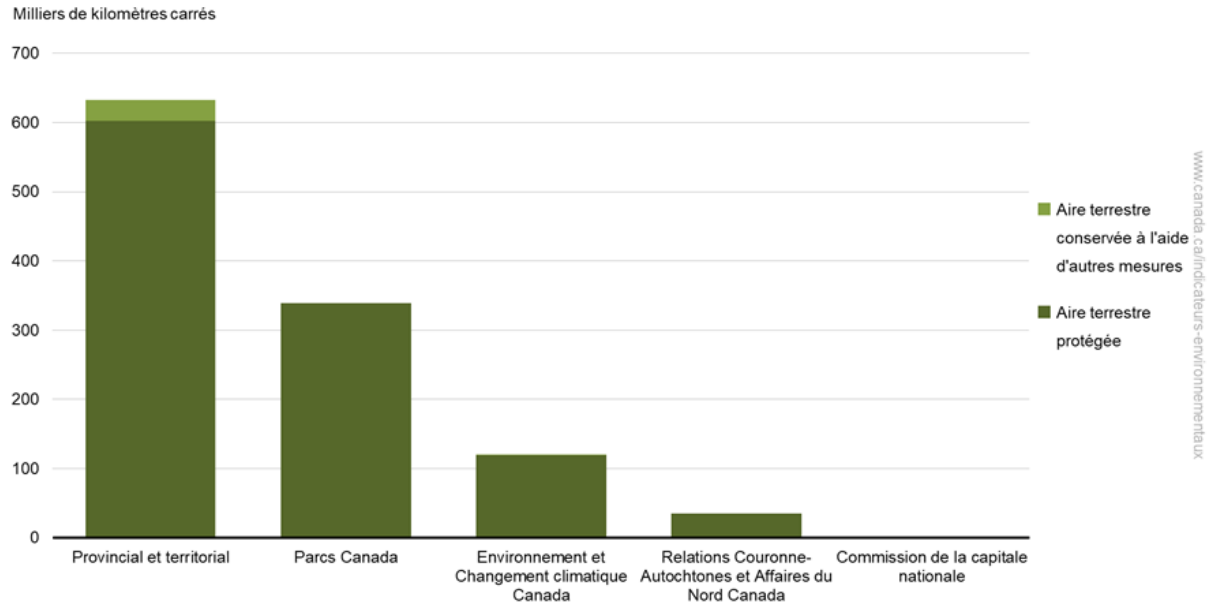
Chaque province a réservé des zones à des fins de protection; le degré de progrès vers l'atteinte des objectifs varie d'une administration à l'autre.

Aires terrestres conservées, par autorité compétente

Aperçu des résultats

- Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont compétence sur 57 % de toutes les aires terrestres conservées.
- Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont la responsabilité de respectivement 30 % et 11 % des aires terrestres conservées du Canada.

Figure 4. Aires terrestres conservées, par autorité compétente, Canada, 2018



[Données pour la Figure 4](#)

Remarque : Les aires terrestres comprennent les terres et les eaux douces. Les aires protégées comprennent uniquement les aires reconnues en vertu de la définition internationale. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

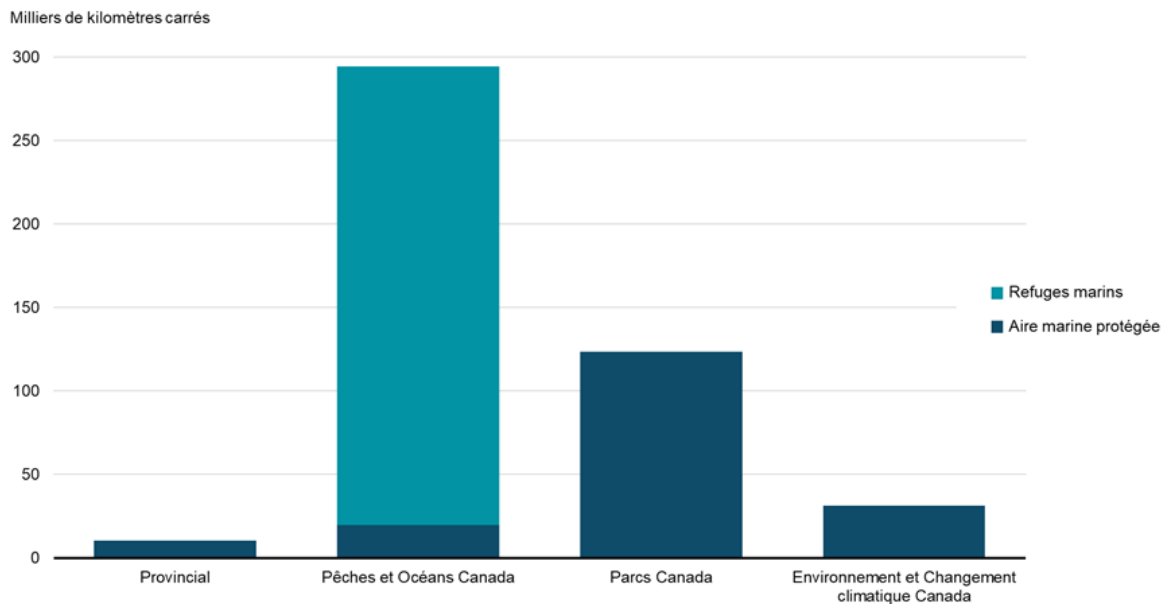
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Aires marines conservées, par autorité compétente

Aperçu des résultats

- La plus grande proportion de l'aire conservée se trouve dans des refuges marins. En 2018, les refuges marins couvraient environ 275 000 km² du territoire marin du Canada.
- Pêches et Océans Canada et Parcs Canada ont la responsabilité de respectivement 65 % et 27 % des aires de conservation marine du Canada.
- En 2018, la réserve nationale de faune marine des îles Scott a ajouté 11 455 km² d'aires protégées sous la compétence d'Environnement et Changement climatique Canada.

Figure 5. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2018



[Données pour la Figure 5](#)

Remarque : Les refuges marins sont des zones géographiques participant à la conservation de la biodiversité, mais ne correspondent pas à la définition officielle des aires protégées. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Les aires conservées comprennent à la fois les aires protégées et les aires conservées à l'aide d'autres mesures. Les autres mesures de conservation préservent la biodiversité mais ne sont pas reconnues selon la définition d'« [aire protégée](#) » (en anglais seulement) internationalement reconnue. Les [refuges marins](#) sont des fermetures de zones de pêche à long terme considérées comme des zones visées par d'autres mesures de conservation.

Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada exercent des mandats distincts, mais complémentaires, en ce qui concerne l'établissement d'aires marines protégées :

- [Les zones de protection marine en vertu de la Loi sur les océans](#) (Pêches et Océans Canada) visent à conserver les espèces marines et leurs habitats, y compris les espèces marines pêchées, en voie de disparition ou menacées, ainsi que les habitats et les zones uniques riches en productivité biologique ou en biodiversité;
- [Les aires marines nationales de conservation](#) (Parcs Canada) sont établies dans le but de conserver des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et d'offrir au public des possibilités d'éducation et d'agrément;

- Les [réserves nationales de faune](#) et les [refuges d'oiseaux migrateurs](#) (Environnement et Changement climatique Canada) sont établis afin de conserver l'habitat d'une multitude d'espèces sauvages, notamment les oiseaux migrateurs et les espèces en voie de disparition.

Les aires établies par ces ministères, ainsi que celles qui sont établies par les provinces, contribuent à un [réseau de conservation](#). L'objectif principal de ce réseau est d'assurer la protection à long terme de la biodiversité marine, de sa fonction écosystémique et de ses caractéristiques naturelles particulières.

Les différentes autorités compétentes protègent les aires à des fins différentes (voir [le rôle du gouvernement canadien dans le secteur des océans](#) et [le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le secteur des océans](#)) et contrôlent la quantité d'activité humaine (comme le transport, la pêche ou les loisirs) permise. Les mesures de conservation marine comprennent un large éventail d'activités de gestion et d'intendance. On peut citer comme exemples le soutien au rétablissement des espèces en péril, la prévention et l'atténuation de l'impact des espèces envahissantes aquatiques, ainsi que le renforcement de l'intervention canadienne visant à contrer la pollution marine provenant des navires.

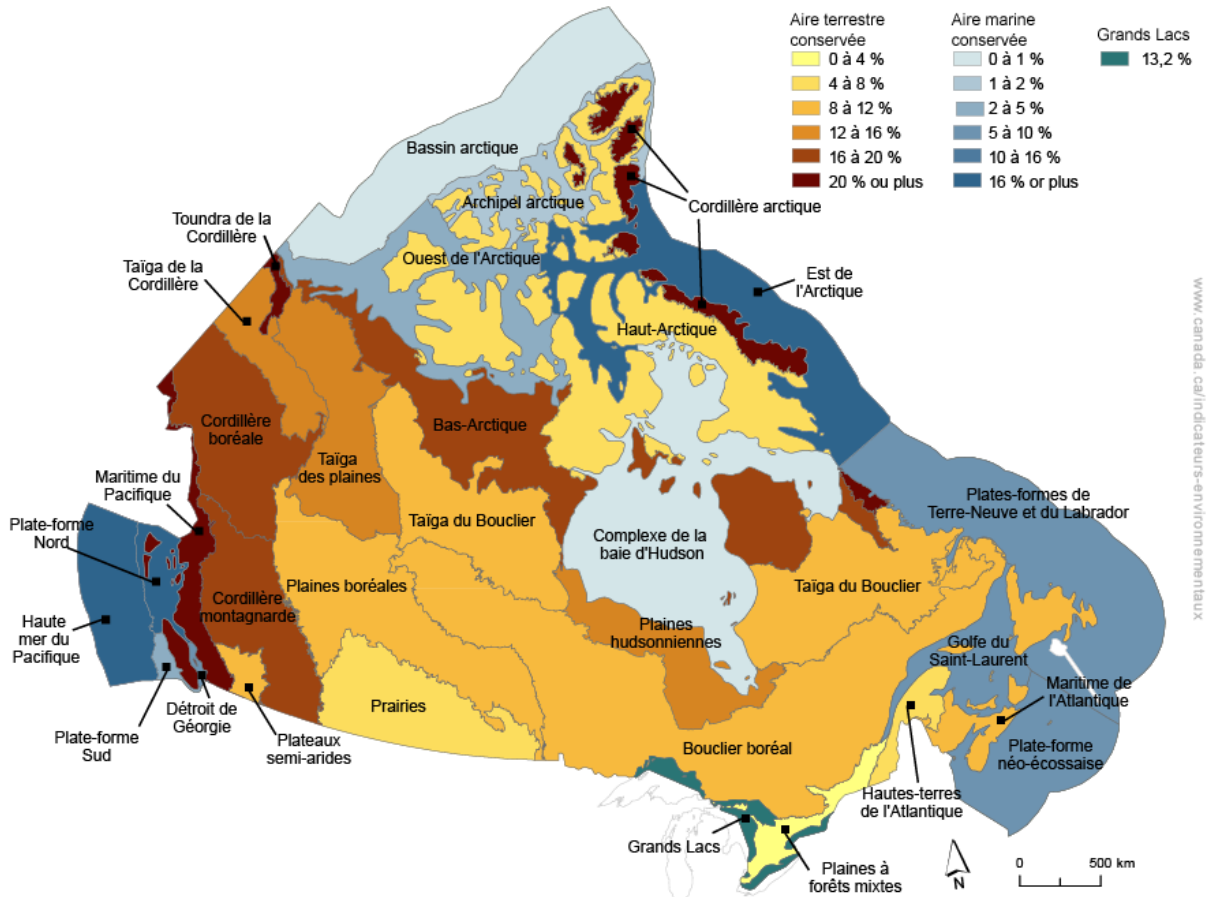
Aires conservées, par région écologique

Les écozones sont des régions possédant des caractéristiques écologiques distinctes ou spécifiques, tels que le climat et la végétation. L'établissement d'un réseau d'aires conservées représentatives permettra de conserver la biodiversité de toutes les écozones du Canada.

Aperçu des résultats

- Plus de 20 % de la superficie terrestre de 3 écozones, soit la Toundra de la Cordillère, la zone Maritime du Pacifique et la Cordillère arctique, est protégée.
- Dans la zone de la haute mer du Pacifique et celle de l'est de l'Arctique, plus de 20 % de la superficie est conservée.
- 13 % de la partie canadienne des Grands Lacs est protégée.

Figure 6. Proportion des écozones conservées, Canada, 2018



Données pour la Figure 6

Remarque : Les aires conservées comprennent les aires protégées ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Les écozones terrestres ayant un taux élevé d'urbanisation et de développement ou qui sont largement utilisées à des fins agricoles ont tendance à avoir de petites proportions d'aires conservées. Par exemple, seulement 1,9 % de la superficie des Plaines à forêts mixtes (situées dans le sud de l'Ontario et le long du fleuve Saint-Laurent) et 6 % des Prairies sont protégées. À l'inverse, les écozones terrestres ayant une grande proportion d'aires conservées ont tendance à être des zones éloignées ou à grande valeur récréative. Par exemple, 17 % ou plus de la superficie des écozones situées dans la Cordillère de l'Ouest est protégée.

Les zones marines n'ont pas bénéficié d'une aussi longue tradition de conservation. Les efforts récents ont accru rapidement la superficie conservée dans certaines écozones marines. L'aire de [Tallurutiup Imanga/détroit de Lancaster](#) dans l'est de l'Arctique est la plus grande aire marine protégée du Canada et elle a permis de faire passer la proportion de l'écozone protégée d'environ 1 % à plus de 20 %. Les refuges marins situés dans la zone de la haute mer du Pacifique, les plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador, la plate-forme néo-écossaise et le golfe du Saint-Laurent permettent de conserver plus de 5 % de chacune de ces zones.

Chaque écozone est unique et la conservation suppose l'inclusion de zones qui représentent les différentes parties de l'écozone et des sites de valeur particulière. Les obstacles à la mise en place des aires conservées comprennent la concurrence avec d'autres utilisations, telles que l'agriculture,

les activités industrielles ou les lieux d'habitation, et la protection peut être limitée par l'étendue des aires écologiquement intactes comprises dans l'écozone.

À propos des indicateurs

Ce que mesurent les indicateurs

Les indicateurs sur les Aires conservées au Canada présentent la quantité et la proportion d'aires terrestres (terres et eaux douces) et marines du Canada qui sont conservées. Cela comprend les zones reconnues en vertu de la définition internationale d'une aire protégée ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces par zone. L'accès aux terres ou à l'eau et leur utilisation à l'intérieur d'une aire conservée sont restreints, principalement dans le but de conserver la biodiversité, indépendamment de la désignation de propriété qui lui a été donnée (par exemple, parc, aire de conservation ou réserve faunique). D'autres mesures de conservation efficaces par zone sont également gérées à long terme de manière à assurer la conservation efficace de la biodiversité.¹ Cependant, les aires de conservation peuvent avoir été établies à d'autres fins.

Pourquoi ces indicateurs sont importants

La bonne gestion des aires de conservation est un des moyens de protéger les espèces sauvages et leur habitat pour les générations présentes et futures. La conservation de l'habitat est une mesure de la réponse apportée par l'humain à la perte de biodiversité et d'habitats naturels. Plus l'étendue des aires conservées au Canada augmente, plus l'étendue des terres et des eaux échappant aux pressions directes exercées par l'activité humaine augmente, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration de la santé des écosystèmes. Ces écosystèmes sains procurent à leur tour des avantages, tels que de l'eau propre, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de la pollinisation et de la santé humaine.

De nombreux pays placent les aires protégées au cœur de leurs programmes de préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des services écosystémiques. Les parties à la [Convention sur la diversité biologique](#), dont le Canada, ont établi l'objectif ambitieux de conserver au moins 17 % des aires terrestres et des eaux intérieures, et 10 % des aires marines d'ici 2020. Il s'agit du 11^{ème} des 20 objectifs collectivement appelés les [Objectifs d'Aichi pour la biodiversité](#) qui ont été mis en place en octobre 2010.



Côtes et océans sains

Ces indicateurs soutiennent la mesure des progrès vers l'atteinte de l'objectif à long terme suivant de la [Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019](#) : les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs. Ils servent à évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre la cible : « D'ici à 2020, 10 % des zones côtières et marines sont conservées, grâce à des réseaux d'aires marines protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces ».



Terres et forêts gérées de façon durable

Ces indicateurs soutiennent la mesure des progrès vers l'atteinte de l'objectif à long terme suivant de la [Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019](#) : les terres et les forêts soutiennent la

¹ La Convention sur la diversité biologique définit les « autres mesures de conservation efficaces par zone » en tant que « zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique [...] ».

biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir. Ils servent à évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre la cible : « D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures devront être protégées grâce à des réseaux d'aires protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces ».

De plus, les indicateurs contribuent aux [Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#). Ils sont liés à l'objectif 14 de l'agenda 2030 : Vie aquatique, et à l'objectif 14.5 : « D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles ». Ils sont également liés à l'objectif 15 : Vie terrestre et à l'objectif 15.1 : « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ».

Les indicateurs contribuent également à faire état des résultats obtenus par rapport à l'Objectif 1 des [Buts et objectifs canadiens pour la diversité d'ici 2020](#) : « D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies ».

Indicateurs connexes

L'indicateur sur l'[Intégrité écologique des parcs nationaux](#) résume l'état des parcs nationaux, un élément important du réseau d'aires conservées au Canada.

L'indicateur sur les [Tendances mondiales des aires protégées](#) compare les aires protégées au Canada avec celles d'un groupe de pays sélectionnés.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Les données proviennent de la base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (la base de données). Les données des administrations fédérale, provinciales et territoriales, qui font autorité, sont compilées par Environnement et Changement climatique Canada.

Complément d'information

Aires protégées et aires conservées à l'aide d'autres mesures

Les aires protégées ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures sont appelées aires conservées. Les aires protégées sont déterminées conformément à leur [définition internationale](#) (en anglais seulement). Les aires conservées à l'aide d'autres mesures doivent également répondre à une définition internationale pour être reconnues comme telles. La Convention sur la diversité biologique définit les « autres mesures de conservation efficaces par zone » en tant que « zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique [...] ».

Description des données

La base de données contient des données consolidées provenant de toutes les autorités compétentes responsables des aires conservées au Canada. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

Les données relatives aux aires protégées et aux aires conservées à l'aide d'autres mesures sont versées dans la base de données. Chaque année, les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux présentent des données géospatiales et complémentaires à propos des aires conservées relevant de leur contrôle administratif. Les données sur les aires relevant d'organisations autochtones ou non gouvernementales, telles que Conservation de la nature Canada et Canards Illimités Canada, sont incluses lorsqu'une autorité compétente a reconnu et classé ces aires.

Les données comprennent le nom de l'aire, son emplacement géospatial, ses limites, sa superficie officielle, le biome (terrestre et marin), la catégorie de l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'autorité compétente responsable de la gestion et la date de protection, entre autres renseignements.

Si les renseignements ne s'appliquent pas à une aire conservée en entier, celle-ci est divisée en zones aux fins de l'établissement de rapports. Par exemple, une aire protégée unique qui traverse une frontière provinciale est divisée en zones correspondant aux provinces qu'elle couvre. De même, une aire protégée qui est agrandie ultérieurement sera considérée comme une aire qui a plusieurs zones, ayant chacune ses dates de protection. Les portions terrestres et marines d'une aire protégée sont considérées comme des zones distinctes; les eaux douces sont comprises dans la zone terrestre. Les données complémentaires sont gérées de façon indépendante pour chaque zone. Les aires conservées qui ne sont pas divisées sont considérées comme une zone unique.

Des travaux en cours visent à obtenir et à intégrer des données sur les aires privées protégées ainsi que sur les aires conservées autrement que par des moyens officiels de [protection](#) (en anglais seulement).

Aires des autorités compétentes

- Pour le Canada et pour toutes les provinces et tous les territoires sauf le Québec : Ressources naturelles Canada (2005) Centre canadien de télédétection, [Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire](#).
- Pour le Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.
- Pour le territoire marin du Canada : Pêches et Océans Canada (2013) analyse ministérielle fondée sur les Données-cadres nationales de l'Atlas du Canada à l'échelle de 1/1 000 000, limites administratives (Ressources naturelles Canada, 2009).

Frontières nationales

Ressources naturelles Canada (2009) Données-cadres nationales de l'Atlas du Canada à l'échelle de 1/1 000 000, limites administratives.

Écozones

Conseil canadien des aires écologiques (2014) [Écozones du Canada](#) (en anglais seulement), version 5b.

Les écozones marines sont issues des biorégions marines, qui ont été délimitées après un processus consultatif scientifique à l'échelle nationale qui tenait compte des similitudes océanographiques et bathymétriques. Pour de plus amples renseignements, voir Pêches et Océans Canada (2009) [Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2009/056](#) et gouvernement du Canada (2011) [Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada](#).

Méthodes

On estime la superficie conservée au moyen d'une analyse géographique fondée sur les limites définies dans les données géospatiales. On apporte une correction tenant compte des chevauchements. Des estimations sont formulées séparément pour les aires protégées et les aires conservées à l'aide d'autres mesures.

Complément d'information

Calculer la superficie conservée au Canada

La base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (la base de données) renferme des renseignements sur la date de protection (ou de conservation) de chaque zone. Pour certaines zones, il y a aussi une date de retrait de la liste.

Pour estimer la tendance des aires terrestres protégées au fil du temps :

1. tous les polygones représentant les aires terrestres protégées qui étaient protégées en 1990 ou auparavant ont été sélectionnés dans la base de données;
2. les polygones sélectionnés ont été fusionnés en un polygone (élimination des chevauchements), et l'aire totale du polygone a été calculée;
3. le processus a été répété pour chaque année ultérieure. Les zones retirées de la liste ont été soustraites de l'analyse à partir de l'année de leur retrait;
4. les estimations ont été divisées par la superficie terrestre totale du Canada afin que soit déterminée la proportion protégée.

Pour estimer la superficie marine protégée, on a suivi un procédé semblable en sélectionnant les polygones marins protégés à chaque étape. Le processus a été répété pour les autres mesures de conservation, tant dans les aires terrestres que marines. La superficie totale conservée a été calculée en faisant la somme de la superficie protégée et de la superficie conservée à l'aide d'autres mesures.

Les polygones dont la date de protection est inconnue représentent 1,9 % de l'aire protégée totale. Si un polygone contenant des données de protection inconnues était décrit comme « provisoire », on lui a attribué une date de protection pour l'année où il a été consigné pour la première fois dans la base de données (1,3 % de la superficie totale protégée); sinon, il était considéré comme ayant été protégé avant 1990.

Superficies terrestres conservées, par province et territoire

La base de données comprend des renseignements sur la province ou le territoire où se situe l'aire conservée. Pour chaque province et territoire, les polygones terrestres ont été combinés en un seul polygone, dont la superficie a été calculée suivant une méthodologie similaire à celle utilisée pour faire état des tendances dans l'indicateur national. L'analyse a été répétée pour les aires terrestres conservées à l'aide d'autres mesures.

Aires de conservation terrestres et marines, par autorité compétente

La base de données comprend également des renseignements sur l'autorité compétente responsable de chacune des aires conservées. Comme pour l'indicateur national, on a combiné les polygones marins de chaque autorité compétente en un seul polygone afin d'en calculer la superficie totale. On a effectué une analyse supplémentaire pour estimer séparément la superficie des aires conservées à l'aide d'autres mesures.

Aires conservées, par région écologique

La base de données ne contient pas de renseignements sur les régions écologiques. La superficie conservée dans chaque écozone a été estimée au moyen d'une analyse géospatiale. Toutefois, les limites des écozones nationales sont plus générales que celles des aires protégées locales, ce qui pourrait influencer sur les estimations relatives aux zones côtières. Pour éviter ce problème, les aires marines et terrestres protégées ont été traitées séparément.

Les polygones des aires marines de conservation qui se trouvaient à l'extérieur d'une écozone marine ont été rattachés à l'écozone marine la plus proche. De même, les aires terrestres conservées qui se trouvaient à l'extérieur d'une écozone terrestre ont été rattachées à l'écozone terrestre la plus proche :

1. une couche intermédiaire de données contenant les frontières générales des écozones a été élaborée. Les limites des écozones marines ont été copiées à partir de la couverture de l'écozone nationale, et les polygones ont été étendus pour qu'y soient incluses les régions terrestres adjacentes;
2. les polygones d'aires marines protégées ont été choisis dans la base de données;
3. la couche intermédiaire et les polygones des aires marines de conservation ont été combinés en une seule couche. Les aires marines de conservation à cheval sur plusieurs écozones ont été divisées selon les limites de ces écozones;
4. les polygones des aires protégées ont été sélectionnés à partir de la couche combinée, et la superficie de chaque écozone générale a été calculée avec correction des chevauchements;
5. le processus a été répété pour les autres aires marines conservées;
6. le processus a été répété pour les aires terrestres protégées et les aires conservées à l'aide d'autres mesures. Le processus a créé plus d'un polygone à plusieurs parties pour certaines écozones terrestres : leurs zones ont été regroupées lors d'une étape finale pour que soit estimée la superficie protégée au sein de chaque écozone terrestre.

La superficie totale de chaque écozone a été calculée à partir de ses limites géospatiales, afin que la projection conique équivalente d'Albers soit la même projection que celle utilisée dans la base de données. La superficie de l'écozone des plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador a été corrigée relativement à l'aire territoriale de Saint-Pierre et Miquelon. On a

divisé la superficie totale conservée de chaque écozone par la superficie totale de l'écozone pour obtenir le pourcentage de superficie conservée.

Changements récents

Les données sont régulièrement révisées et mises à jour.

En 2018, le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation a été converti en une banque de données appelée la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation, qui a été officiellement intégrée à Environnement et Changement climatique Canada. Cette mesure respecte les engagements pris au titre de l'initiative [En route vers l'objectif 1 du Canada](#) et le rapport d'orientation [Unis avec la nature](#) (PDF; 2,12 Mo).

À partir de 2018, les zones terrestres conservées à l'aide d'autres mesures de conservation efficaces par zone ont été reconnues et incluses comme faisant partie de l'objectif 1 du Canada et de l'objectif 11 d'Aichi.

À partir de 2017, les aires marines protégées à l'aide d'autres mesures de conservation efficaces par zone, comme les refuges marins, ont été incluses.

En 2015, des modifications apportées à la base de données ont permis d'intégrer les informations liées au retrait d'aires protégées et au transfert d'aires entre autorités compétentes. Ces informations ne sont pas encore entièrement intégrées à la base de données.

Mises en garde et limites

Il faut rester prudent dans les comparaisons avec les rapports précédents, car la qualité et l'exhaustivité des données sont en amélioration constante. La protection privée de terres et les autres mesures de conservation efficaces par zone contribuent à l'objectif canadien, mais bon nombre de ces mesures ne sont pas encore prises en compte dans la base de données.

Complément d'information

La superficie calculée à l'aide des limites des polygones peut différer de la superficie officielle.

Les autorités compétentes sont responsables de la précision et de l'exhaustivité des sources de données. Les travaux des autorités compétentes sont guidés par le rapport fédéral, provincial et territorial « Unis avec la nature ». Les documents d'orientation et les outils d'aide à la prise de décisions ont été adaptés à partir des documents du Conseil canadien des aires écologiques et en collaboration avec celui-ci. Il peut cependant y avoir certaines différences selon les autorités compétentes.

Les aires qui ne sont plus reconnues comme étant protégées (« déclassées » ou « retirées de la liste ») ne sont pas prises en compte de manière exhaustive et peuvent être absentes de la base de données.

Les limites complexes telles que les côtes et les régions écologiques doivent être généralisées à des fins de cartographie. Dans la nature, les zones écologiques n'ont pas de limites nettes. Étant donné l'incertitude des limites, les résultats doivent être considérés comme des estimations générales plutôt que des mesures précises. Le décalage entre les aires protégées, cartographiées de manière très détaillée, et les cadres géographiques nationaux, cartographiés à plus petite échelle, pourrait donner lieu à des différences mineures entre les divers résumés en raison des incertitudes relatives aux mesures inhérentes à ce type d'analyse. Les différences dans la délimitation des zones côtières pourraient entraîner de légers chevauchements entre les limites des polygones des aires protégées terrestres et marines; aucune correction ne leur a été apportée.

Les écozones font partie d'un cadre environnemental et ne devraient pas être considérées comme une affirmation de souveraineté.

La protection est une désignation, et les indicateurs ne fournissent pas d'information sur l'efficacité de la protection, la mesure dans laquelle le fonctionnement écologique de l'aire est intact ou la mesure dans laquelle les pressions à l'extérieur d'une aire protégée sont susceptibles d'avoir une incidence sur la biodiversité de l'aire. Les [refuges marins](#) limitent certaines activités et en autorisent d'autres.

Ressources

Références

Conseil canadien des aires écologiques Secrétariat (2008) Guide de référence canadien pour l'application des catégories d'aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature 2008. Article périodique du CCAE n° 18. Conseil canadien des aires écologiques, Ottawa, Ontario, 66 p.

L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada (2018) [Unis avec la nature. Une approche renouvelée de la conservation des terres et de l'eau douce au Canada](#) (PDF; 2,12 Mo). Consulté le 24 avril 2019.

Pêches et Océans Canada (2009) [Élaboration d'un cadre et de principes pour la classification biogéographique des zones marines canadiennes](#). Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2009/056. Consulté le 3 avril 2019.

Pêches et Océans Canada (2017) [Directives opérationnelles pour déterminer les « autres mesures de conservation efficaces par zone » dans le milieu marin du Canada](#). Consulté le 3 avril 2019.

Stolton, S., P. Shadie et N. Dudley (2013) [Guidelines for applying protected area management categories including IUCN WCPA best practice guidance on recognising protected areas and assigning management categories and governance types](#) (volume combiné) (en anglais seulement). Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 21, Gland, Suisse, section 2. Consulté le 3 avril 2019.

Renseignements connexes

[En route vers l'objectif 1 du Canada](#)

[Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020](#)

[Carte interactive des aires protégées au Québec](#)

[Conseil canadien des aires écologiques](#)

[Convention sur la diversité biologique](#)

[ProtectedPlanet.net](#) (en anglais seulement)

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2018

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégée	Superficie terrestre conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre conservée	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégée	Superficie marine conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine conservée
1990	548 696	5,5	s/o	s/o	19 743	0,34	21 623	s/o
1991	549 199	5,5	s/o	s/o	19 762	0,34	21 642	s/o
1992	564 526	5,7	s/o	s/o	20 187	0,35	22 067	s/o
1993	579 180	5,8	s/o	s/o	20 428	0,36	22 307	s/o
1994	582 690	5,8	s/o	s/o	20 432	0,36	22 312	s/o
1995	614 355	6,2	s/o	s/o	22 200	0,39	24 079	s/o
1996	631 965	6,3	s/o	s/o	23 061	0,40	24 940	s/o
1997	643 924	6,4	s/o	s/o	23 082	0,40	24 961	s/o
1998	672 972	6,7	s/o	s/o	23 826	0,41	25 782	s/o
1999	695 805	7,0	s/o	s/o	24 059	0,42	28 296	s/o
2000	705 589	7,1	s/o	s/o	24 158	0,42	28 395	s/o
2001	728 291	7,3	s/o	s/o	24 190	0,42	28 426	s/o
2002	735 669	7,4	s/o	s/o	24 393	0,42	29 021	s/o
2003	792 201	7,9	s/o	s/o	27 593	0,48	32 236	s/o
2004	801 893	8,0	s/o	s/o	29 992	0,52	34 652	s/o
2005	828 539	8,3	s/o	s/o	31 411	0,55	38 833	s/o
2006	835 218	8,4	s/o	s/o	31 770	0,55	39 193	s/o
2007	861 364	8,6	s/o	s/o	31 963	0,56	49 807	s/o
2008	912 880	9,1	s/o	s/o	40 841	0,71	58 685	s/o
2009	941 276	9,4	s/o	s/o	41 396	0,72	59 240	s/o
2010	948 814	9,5	s/o	s/o	50 583	0,88	68 428	s/o
2011	973 244	9,7	s/o	s/o	50 669	0,88	68 514	s/o
2012	989 785	9,9	s/o	s/o	50 671	0,88	68 515	s/o
2013	1 023 748	10,3	s/o	s/o	51 318	0,89	70 151	s/o
2014	1 025 742	10,3	s/o	s/o	51 319	0,89	70 280	s/o
2015	1 047 241	10,5	s/o	s/o	52 665	0,92	71 656	s/o
2016	1 050 014	10,5	s/o	s/o	55 022	0,96	82 859	s/o
2017	1 052 287	10,5	s/o	s/o	168 256	2,9	443 007	7,7
2018	1 084 392	10,9	1 114 545	11,2	179 736	3,1	454 487	7,9

Remarque : s/o = sans objet. Le territoire terrestre du Canada couvre 9 984 670 km², et son territoire marin est d'environ 5 750 000 km². Les chevauchements entre les aires protégées et les aires conservées à l'aide d'autres mesures ont été corrigés. Les aires terrestres comprennent les terres et les eaux douces. Seules les aires reconnues comme étant protégées selon les normes internationales sont incluses. Les aires conservées comprennent les aires protégées ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures. Pour plus d'information, reportez-vous aux [Sources des données et méthodes](#). D'autres mesures de conservation efficaces par zone ont été incluses pour la première fois dans les objectifs internationaux des zones protégées en 2010. Au Canada, les zones marines conservées à l'aide d'autres mesures ont été reconnues pour la première fois en 2017. Les aires terrestres conservées à l'aide d'autres mesures ont été reconnues pour la première fois en 2018 dans le cadre de l'initiative [En route vers l'objectif 1 du Canada](#). Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2018

Province ou territoire	Superficie de la province ou du territoire (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire protégé	Superficie conservée à l'aide d'autres mesures (kilomètres carrés)	Superficie totale conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire conservé
Colombie-Britannique	944 735	144 850	15,3	2	144 852	15,3
Alberta	661 848	100 110	15,1	0	100 110	15,1
Territoires du Nord-Ouest	1 346 106	139 880	10,4	30 119	169 999	12,6
Nouvelle-Écosse	55 284	6 888	12,5	6	6 894	12,5
Yukon	482 443	56 334	11,7	0	56 334	11,7
Manitoba	647 797	71 141	11,0	0	71 141	11,0
Ontario	1 076 395	114 599	10,6	33	114 632	10,6
Nunavut	2 093 190	211 299	10,1	0	211 299	10,1
Québec	1 512 418	151 554	10,0	0	151 554	10,0
Saskatchewan	651 036	56 115	8,6	0	56 115	8,6
Terre-Neuve-et-Labrador	405 212	28 110	6,9	0	28 110	6,9
Nouveau-Brunswick	72 908	3 386	4,6	0	3 386	4,6
Île-du-Prince-Édouard	5 660	202	3,6	0	202	3,6

Remarque : Les aires terrestres comprennent les terres et les eaux douces. La superficie totale conservée comprend les aires protégées ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Tableau A.3. Données pour la Figure 4. Aires terrestres conservées, par autorité compétente, Canada, 2018

Autorité compétente	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Superficie conservée à l'aide d'autres mesures (kilomètres carrés)	Superficie totale conservée (kilomètres carrés)
Sous-total provincial	602 543	30 152	632 695
Québec	150 222	0	150 222
Colombie-Britannique	138 738	0	138 738
Ontario	101 191	33	101 224
Manitoba	57 401	0	57 401
Territoires du Nord-Ouest	23 895	30 119	54 013
Saskatchewan	50 919	0	50 919
Alberta	44 564	0	44 564
Yukon	20 138	0	20 138
Nouvelle-Écosse	5 485	0	5 485
Terre-Neuve-et-Labrador	5 302	0	5 302
Nouveau-Brunswick	2 922	0	2 922
Nunavut	1 590	0	1 590
Île-du-Prince-Édouard	177	0	177
Commission de la capitale nationale	462	0	462
Parcs Canada	338 964	0	338 964
Environnement et Changement climatique Canada	119 086	2	119 088
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	34 945	0	34 945
Correction tenant compte des chevauchements parmi les autorités compétentes	-11 609	0	-11 609
Total général	1 084 392	30 154	1 114 545

Remarque : Les aires terrestres comprennent les terres et les eaux douces. La superficie totale conservée comprend les aires protégées ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2018

Autorité compétente	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Superficie conservée à l'aide d'autres mesures (kilomètres carrés)	Superficie totale conservée (kilomètres carrés)
Sous-total provincial	10 277	0	10 277
Québec	5 375	0	5 375
Colombie-Britannique	4 650	0	4 650
Provinces de l'Atlantique	172	0	172
Manitoba	80	0	80
Pêches et Océans Canada	19 526	274 912	294 438
Parcs Canada	123 560	0	123 560
Environnement et Changement climatique Canada	31 187	0	31 187
Correction tenant compte des chevauchements parmi les autorités compétentes	-4 814	-161	-4 975
Total général	179 736	274 751	454 487

Remarque : Les refuges marins sont des zones géographiques participant à la conservation de la biodiversité, mais ne correspondent pas à la définition officielle des aires protégées. La superficie totale conservée comprend les aires protégées ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Tableau A.5. Données pour la Figure 6. Proportion des écozones conservées, Canada, 2018

Nom de l'écozone	Code de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Superficie conservée à l'aide d'autres mesures (kilomètres carrés)	Superficie totale conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Cordillère arctique	CL01	233 618	53 698	23,0	0	53 698	23,0
Haut-Arctique	CL02	1 481 480	105 596	7,1	0	105 596	7,1
Bas-Arctique	CL03	957 139	152 829	16,0	3 672	156 501	16,4
Taïga des plaines	CL04	554 014	52 401	9,5	14 928	67 329	12,2
Taïga du Bouclier	CL05	1 322 786	111 542	8,4	1 012	112 554	8,5
Bouclier boréal	CL06	1 897 362	180 593	9,5	0	180 593	9,5
Maritime de l'Atlantique	CL07	110 590	9 274	8,4	0	9 274	8,4
Plaines à forêts mixtes	CL08	116 206	2 191	1,9	0	2 191	1,9
Plaines boréales	CL09	779 471	67 118	8,6	0	67 118	8,6
Prairies	CL10	465 990	27 699	5,9	0	27 699	5,9

Nom de l'écozone	Code de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Superficie conservée à l'aide d'autres mesures (kilomètres carrés)	Superficie totale conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Cordillère montagnarde	CL11	437 761	81 828	18,7	0	81 828	18,7
Maritime du Pacifique	CL12	216 942	52 350	24,1	0	52 350	24,1
Cordillère boréale	CL13	557 937	96 583	17,3	0	96 583	17,3
Taïga de la Cordillère	CL14	231 161	19 034	8,2	10 505	29 539	12,8
Plaines hudsoniennes	CL15	350 693	43 758	12,5	0	43 758	12,5
Toundra de la Cordillère	CL16	28 980	7 134	24,6	0	7 134	24,6
Hautes-terres de l'Atlantique	CL17	93 017	3 780	4,1	0	3 780	4,1
Plateaux semi-arides	CL18	56 434	5 271	9,3	0	5 271	9,3
Détroit de Géorgie	CW19	8 969	426	4,8	29	455	5,1
Plate-forme Sud	CW20	28 158	785	2,8	0	785	2,8
Haute mer du Pacifique	CW21	315 724	10 547	3,3	82 431	92 977	29,4
Plate-forme Nord	CW22	101 663	16 684	16,4	0	16 684	16,4
Bassin arctique	CW23	752 053	0	0	0	0	0
Ouest de l'Arctique	CW24	539 807	12 060	2,2	0	12 060	2,2
Archipel arctique	CW25	268 792	3 610	1,3	0	3 610	1,3
Est de l'Arctique	CW26	782 636	115 088	14,7	58 767	173 855	22,2
Complexe de la baie d'Hudson	CW27	1 244 670	8 700	0,70	0	8 700	0,70
Plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador	CW28	1 041 588	980	0,09	97 458	98 438	9,5
Plate-forme néo-écossaise	CW29	416 296	6 000	1,4	19 716	25 715	6,2
Golfe du Saint-Laurent	CW30	246 648	4 851	2,0	16 351	21 201	8,6
Grands Lacs	CW31	88 250	11 674	13,2	0	11 674	13,2

Remarque : La superficie totale conservée comprend les aires protégées ainsi que les aires conservées à l'aide d'autres mesures. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2018.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca